

Date : 08/11/2021  
Ouverture de séance : 15h58  
Fin de séance : 19h50  
Nombre de présents : 21

---

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h58.**

Monsieur le Proviseur propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- La collation à midi des internes
- La mise en place de parasols sur la terrasse de la salle des professeurs

**Les propositions d'ajouts sont adaptées à l'unanimité.**

### **1. Installation du conseil d'administration**

Monsieur le Proviseur rappelle les noms des membres titulaires et suppléants de chacun des collèges composant le conseil d'administration.

En ce qui concerne les parents d'élèves, deux personnes seulement représentant ce collège sont présentes. Or, les parents d'élèves sont 5 à siéger en conseil d'administration. L'un des représentants des parents d'élèves présent est suppléante. Elle est néanmoins très volontaire pour s'engager et participer avec assiduité aux travaux des différentes instances. Monsieur le Proviseur indique donc que madame Fatihousoundi sera régulièrement convoquée afin de pouvoir se substituer aux représentants titulaires défaillants.

**Adoption à l'unanimité**

### **2. Adoption du PV de la séance du 24 juin 2021**

**Adoption à l'unanimité du compte rendu du CA du 24 juin 2021**

### **3. Installation des commissions et conseils**

**Les commissions et conseils suivants sont installés :**

- la commission permanente (en application des articles R 421- 4 et R 421-20 du code de l'Education)
- le conseil de discipline
- La commission hygiène et sécurité
- la commission éducative (instance de dialogue ultime avec l'élève et sa famille avant la saisine du conseil de discipline)
- le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

**Adoption à l'unanimité**

### **4. Point sur la rentrée : effectifs élèves, places vacantes, affectation des professeurs, ajustement des moyens...**

- Taux de remplissage des divisions (appelées communément « classes ») :

Toutes les divisions de l'établissement ont des effectifs au complet à l'exception des classes de terminale suivantes :

- CAP APH (27 inscrits/32) et VFT (23 inscrits/32).
- BCP BCP MELEC 28 inscrits/32), BCP SN (30 inscrits/32), BCP PASSERELLE (28 inscrits/32).

~~- Sur les 7 divisions de la voie générale, 13 places sont vacantes. Toutes les demandes de redoublement ont été satisfaites.~~

• Les enseignants :

- En espagnol : une enseignante partie en congé maternité (15 jours avant les congés d'octobre) n'a pas été encore remplacée. Le dispositif de remplacement de courte durée a été activé. Toutes les classes du professeur sont prises en charge par l'équipe disciplinaire.
- En lettres-histoire : un professeur est en congé maladie. Il sera ensuite en congé paternité jusqu'à fin janvier. Il est suppléé depuis le retour des congés d'octobre par un contractuel sur zone de remplacement.
- En histoire géographie : un professeur est absent jusqu'aux congés de décembre. L'équipe disciplinaire couvre en remplacement une partie du service.
- En mathématiques (SEP) : un enseignant, en arrêt de travail depuis 15 jours, reprendra son service en début de semaine. Un contractuel sur zone de remplacement, demandé par l'établissement, devrait arriver prochainement et être rattaché administrativement au lycée.
- En EPS : le poste devenu vacant suite au décès de Monsieur Quentin Mazé est couvert depuis le 2 novembre. Le poste devenu vacant suite au départ en métropole de Mme Anthéa Messik (11/20<sup>ème</sup>) est couvert depuis le 15 novembre.
- En mathématiques : un poste se découvre suite à la démission de Mr Ngom à la date du 20/10/2021 (M. Ngom désirant poursuivre une thèse de doctorat en métropole). La ressource positionnée, il y a 15 jours par le rectorat (DPC) renonce à prendre le poste. Les services engagent de nouvelles recherches.
- En physique-chimie : un poste sera vacant en décembre suite à la démission de Mr Keita. L'IA-IPR de la discipline est mobilisé pour lui trouver un remplaçant. En attendant l'équipe s'organise pour le suppléer.
- En génie textiles : une enseignante est absente depuis la rentrée. Un courrier pour abandon de poste vient de lui être adressé. Elle est de fait radiée.  
Elle est remplacée à hauteur de 9 h par Mme Delattre dont le service de 9/18<sup>ème</sup> va passer à 18/18<sup>ème</sup>. Le reste de l'EDT de l'enseignante défaillante est pris en charge par l'équipe.
- En PSE (Prévention Santé Environnement) : l'enseignant est en arrêt de travail depuis la rentrée (il le sera jusqu'au 10/02/22). Il est intégralement suppléé.

• Le nombre d'élèves accueilli, cette année, dans l'établissement est proche de 2100 élèves et étudiants (dont le 3 PE - Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles). Les stagiaires fonctionnaires du Master 1 MEEF en lettres et en mathématiques ne sont pas comptabilisés mais représentent une petite quarantaine d'étudiants. Ils occupent deux salles des modulaires.

Cette année, le CAPES spécifique Mayotte est ouvert aux disciplines : SVT et Histoire-Géographie. La question à venir est : l'établissement pourra-t-il accueillir ces nouveaux effectifs avec la problématique de la disponibilité des salles, le stationnement... ?

Le CUFR accueille actuellement 1800 étudiants. Et selon les estimations à venir, le nombre d'étudiants devrait augmenter régulièrement pour passer à 2700 étudiants à l'horizon 2025 et à plus de 3000 en 2030.

**5. Convention avec la ligue de handball de Mayotte, le conseil départemental, le collège de Passamainty, le lycée de Sada, la DRAJES pour l'utilisation des équipements sportifs du lycée**

**Adoption à l'unanimité**

**6. Convention de mise à disposition des plateaux, terrain de football et maison pour tous de la ville de Dombéni au profit de la section sportive football féminine du lycée de Dombéni**

Le plateau sportif du Lycée n'est pas adapté à l'entraînement de la section sportive football féminine. Ainsi par cette convention, la ville de Dombéni met à disposition gracieusement le terrain de football (terrain gazonné) et la maison pour tous de la ville.

Il est précisé que les élèves se changent au lycée avant de se rendre au stade.

## **Adoption à l'unanimité**

### **7. Conventions d'hébergement et de restauration avec : le collège de Dombéni, le collège de Passamainty, le lycée de Sada, le CUFR**

L'internat accueille en plus des élèves de l'établissement, d'autres élèves issus des établissements mentionnés ci-dessus. Ces élèves appartiennent aux sections sportives féminines handball et football. Les étudiants de la CPGE de Sada et du CUFR sont des étudiants méritants désignés par les établissements d'origine.

## **Adoption à l'unanimité**

### **8. Contrat de vie signé conjointement par l'étudiant, le Directeur du CUFR, le Proviseur du LPO**

Dans ce contrat, les étudiant(e) s hébergé(e) s sur l'internat accompagnent les élèves internes pour les aider dans leur travail scolaire de 19h15 à 20h30 selon leurs disponibilités.

Une réflexion est engagée pour une organisation disciplinaire par étage pour une meilleure efficacité de travail et de visibilité pour les élèves.

## **Adoption à l'unanimité**

### **9. Convention avec la CIMADE**

Cette convention permet l'intervention de la CIMADE au sein de l'établissement (une réunion d'information plénière et deux permanences) afin d'informer les élèves étrangers sur les procédures de régularisation.

**Pour : 20 Contre : 1**

### **10. Convention de mise à disposition de tablettes par le collège de Dombéni au profit du lycée**

Pour l'instant, l'établissement possède 50 liseuses et ce n'est pas suffisant. Il se trouve que dans les collèges de nombreuses tablettes ne sont pas utilisées. Le collège de Dombéni pourrait répondre à notre demande à hauteur de 90. L'idée est de permettre à un plus grand nombre d'élèves (notamment de la SEP) de lire en toute autonomie.

## **Adoption à l'unanimité**

### **11. Convention d'occupation temporaire des locaux du LPO de Dombéni au profit de l'association des cadets citoyens (période 12/12/2021 au 23/12/2021)**

Le dispositif « cadets citoyens de Mayotte » cible des élèves en situation de décrochage scolaire ou sociale. Ils sont identifiés par la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) et bénéficient d'une rescolarisation à la condition de suivre une formation militaire articulée autour des valeurs du civisme et de la citoyenneté.

L'accueil dans les locaux du LPO de Dombéni se fera à titre gracieux.

## **Adoption à l'unanimité**

### **12. Convention de mise à disposition du mur d'escalade au profit du collège de Dombéni pour l'année 2021/2022**

Cette convention est renouvelée chaque année scolaire. L'utilisation du mur d'escalade par les élèves du collège de Dombéni dans le cadre de l'association sportive ou de l'école ouverte n'appelle aucune contrepartie financière.

## **Adoption à l'unanimité**

### **13. Convention de partenariat entre le lycée de Dombéni et le centre d'action social protestant de Paris (mobilité BTS, SP3S)**

Cette convention permet de « sécuriser » l'accueil des étudiants du BTS SP3S en tant que stagiaire pour des périodes de 6 à 7 semaines.



~~Le bénéfice est triple : formation et montée en compétences des étudiants, ressource supplémentaire pour la structure d'accueil, garantie d'un accueil régulier et contingenté de stagiaires.~~

#### **Adoption à l'unanimité**

**14. Convention de partenariat avec le centre d'action social de la ville de Paris (mobilité BTS, SP3S)**  
Les mêmes principes que ceux évoqués précédemment fondent la passation de cette convention.

#### **Adoption à l'unanimité**

**15. Convention de coopération entre le CUFR, le Rectorat de Mayotte et le lycée de Dembéné, dans le cadre du « Parcours préparatoire au professorat des écoles – PPPE)**  
Cette convention permet de clarifier entre les 3 entités, les modalités de prise en charge des étudiants et l'organisation de l'évaluation.

#### **Adoption à l'unanimité**

**16. Avenant à la convention avec le CDP (partage véhicule)**  
Le véhicule, un utilitaire, d'un coût de 20 000 euros sera utilisé respectivement par le CDP et le LPO de Dembéné. Les frais de fonctionnement et d'entretien seront pris en charge pour moitié par le LPO de Dembéné et pour moitié par le CDP.

#### **Adoption à l'unanimité**

**17. Décision budgétaire modificative : répartition de la Dotation Globale de fonctionnement complémentaire (DGF)**  
- Dotation supplémentaire de fonctionnement de 140 000 euros  
- Frais de gestion de l'internat (service d'entretien, paiement du service de gardiennage 24h/24) : 127 000 euros

#### **Adoption à l'unanimité**

**18. Tarifs internat et répartition par trimestre**  
Avec l'ouverture de l'établissement le samedi, il y a 2 tarifications en fonction du nombre de nuitées :  
- tarification 4 nuits : 1300 euros /an (31 semaines)  
- tarification 5 nuits : 1400 euros /an (31 semaines).

#### **Adoption à l'unanimité**

**19. Tarifs divers**  
- Présentation des différents tarifs par l'adjoint gestionnaire.  
- Passage au 1<sup>er</sup> janvier du remboursement du forfait repas des stagiaires de 1 à 3 €. Les documents (Attestation de fin de stage, RIB, mandat...) devront être remis à l'ATDDFPT (Assistante du Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques) dans un délai d'un mois après la fin du stage.  
- Information relative à la mise en place d'un cautionnement de 50 € à la rentrée 2022 pour le prêt de clés. Ce chèque de caution sera encaissé et le montant remboursé à la restitution des clés. Pour rappel, il y a quelques années, l'enseignant remettait déjà un chèque de 30 euros mais celui-ci n'était pas encaissé. De nombreux enseignants quittent définitivement l'établissement sans remettre leurs clés. Un comportement cavalier qui a un coût pour l'établissement.

#### **Adoption à l'unanimité**

**20. Présentation pour information du tableau des permanences cycloniques**

#### **Adoption à l'unanimité**

**21. Présentation des modifications apportées au tableau des PFMP 2021/2022**

## **Adoption à l'unanimité**

### **22. Présentation pour vote des mobilités en métropole des BTS SP3S 2021/2022 (1ère année : du 07/03/2022 au 15/04/2022 – 2ème année : du 17/01/2022 au 05/03/2022)**

Le fond social européen assure la prise en charge des frais de mobilité des étudiantes et prochainement des élèves de bac pro de la SEP.

## **Adoption à l'unanimité**

### **23. Présentation pour vote du règlement intérieur de l'internat d'excellence**

Il n'y avait pas jusqu'à présent de règlement intérieur pour l'internat d'excellence. Ce dernier intégrera, pour la rentrée 2022, le corps du règlement de l'établissement.

Le personnel de l'internat d'excellence est composé de :

- 1 CPE dénommée Manager de l'IE (80% de son temps de service)
- 6,25 ETP d'AED appelés : maîtres d'internat
- 2 SCU (service civique). De nombreux professeurs volontaires viennent renforcer le dispositif d'encadrement et d'accompagnement des internes.

## **Adoption à l'unanimité**

### **24. Attribution des logements de fonction par NAS (Nécessité Absolue de Service)**

Les logements sont attribués au Proviseur, Mr Toumoulin, au Proviseur adjoint, Mr Caps, au Gestionnaire, Mr Pozo, à la Manager de l'internat d'excellence, Mme Vargoz.

## **Adoption à l'unanimité**

### **25. Charte des conseils de classe**

Cette charte organise l'octroi et/ou l'attribution des gratifications et mises en garde. Elle permet d'avoir un cadre de référence, une « guidance » pour les 4 personnels de direction appelés à présider les conseils de classes.

## **Adoption à l'unanimité**

### **26. Composition du conseil pédagogique 2021/2022**

Le conseil pédagogique est constitué des coordonnateurs des disciplines, des 4 CPE, des adjoints au chef d'établissement, du DDFPT et d'un enseignant par niveau de classe.

## **Adoption à l'unanimité**

### **27. Information sur la sécurisation des abords de l'établissement**

- mise en place de ralentisseurs permettant de réduire la vitesse,
- limitation de la vitesse à 30 km/heure,
- reprise du marquage au sol du passage piétons conduisant au restaurant Choc Choc,
- présence gênante des poubelles/déchets sur le trottoir (en contrebas du lycée) contraignant les piétons à marcher sur la route,
- absence d'éclairage à l'intersection de la route nationale et de la voie desservant l'entrée du lycée. Demande récurrente auprès des services techniques de la ville et toujours insatisfaite

### **28. Protocole service national Mayotte/La Réunion (accueil JDC)**

Le protocole précise les dates d'accueil sur le lycée.

Les prochaines dates sont les suivantes : 8/02/22 et 31/03/22

Monsieur le Proviseur en profite pour communiquer les dates des prochaines sessions SNU :

- 12 au 24 juin 2021
- 2 au 15 juillet 2021

## 29. Autres points :

### - La collation du midi pour les internes

La représentante des parents d'élèves évoque la demande de certains parents d'élèves internes souhaitant que leurs enfants puissent prendre un repas chaud à midi comme cela se fait le soir.

Le Proviseur, Mr Toumoulin rappelle qu'il est sensible à cette question mais que pour l'heure il n'envisage pas de déployer un service de restauration pour les internes et ce pour plusieurs raisons :

- La majoration des frais de pension de 25 à 30% que toutes les familles ne pourront pas assumer.
- L'instauration d'une inégalité de traitement entre les internes et les externes qui ne pourront pas accéder à ce service de restauration compte tenu de la problématique de pointage des présents via une carte de self et le déploiement d'un système type « Turbo self ».
- La gestion des flux, le problème de la surveillance.

En revanche, il dit être mobilisé sur le sujet. L'engagement avec Panima arrive à échéance en avril 2022.

D'autres prestataires vont être contactés pour prendre le relais. Une réflexion est aussi en cours avec le titulaire du marché, la société D2R.

Enfin, Monsieur le Proviseur rappelle que c'est lui seul qui fixe le calendrier des priorités.

- **Section Métiers de la mode :** Le DDFPT informe les membres du CA qu'aucune commande ne lui a été adressée par les enseignants à la date du 8 novembre 2021 et ce en dépit des relances de la coordonnatrice de l'équipe.

### - Mise en place de parasols sur la terrasse de la salle des professeurs

Monsieur Comte demande s'il est possible d'installer des parasols fixes sur la terrasse de la salle des professeurs. Monsieur Pozo s'engage à examiner la demande. Il faut qu'ils puissent résister aux coups de vents, intempéries...L'idée d'un toit coulissant sera aussi examinée avec les sociétés spécialisées et les services du rectorat.

La séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance,  
Mme Zouleïka Abdallah



Le Président de séance,  
M. Michel Toumoulin

